



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 20 février 2020

## Plan de soutien à la filière automobile en Pays de la Loire

**Pour faire face aux difficultés de la filière automobile, retournement du marché mondial et nouvelles normes d'émission contraignantes, cellule régionale de suivi est mise en place pour accompagner toute entreprise de cette filière concernée par des difficultés conjoncturelles et/ou par la transition vers les nouveaux modes de motorisation.**

**Dans ce cadre, un référent régional est nommé et se tient à la disposition des entreprises : Nicolas Treuil, chargé de mission au sein du service économique de l'Etat en région (SEER) de la DIRECCTE [nicolas.treuil@direccte.gouv.fr](mailto:nicolas.treuil@direccte.gouv.fr)**

### La filière automobile est confrontée à un double défi :

- défi conjoncturel avec le retournement du marché mondial après 10 ans de croissance aux USA et en Europe (-4 % pour le marché mondial en 2019 avec -2 millions d'unités rien qu'en Chine). Cette baisse pourrait se prolonger jusqu'en 2021 avec un recul de 5 % attendu sur le marché européen ;
- défi structurel avec l'entrée des nouvelles normes d'émission qui imposent dès 2021 un objectif global de 95 grammes de CO<sub>2</sub> par km par véhicule en moyenne sur l'ensemble de la gamme de chaque constructeur automobile avec le risque d'amendes très lourdes pour ceux qui ne le respecteront pas : cet objectif n'est atteignable qu'avec une électrification massive (hybride et tout-électrique) des gammes de véhicules.

Le tournant du véhicule électrique a un impact majeur sur le plan industriel et social. La production d'une chaîne de traction électrique nécessite 200 composants contre 1 400 pour l'équivalent thermique et 7 à 8 fois moins de personnel.

Pour faire face à ces défis, Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances, a annoncé un plan de soutien à la filière automobile le 2 décembre dernier. Il comprend les mesures suivantes :

- fonds de garantie de prêts bancaires pour maintenir l'accès au crédit ;
- soutien des projets de diversification avec le lancement d'un appel à projets « innovation et diversification d'entreprises impactées par les mutations de la filière automobile » ;
- accompagnement des chefs d'entreprises par des consultants pour optimiser les flux de trésorerie ou élaboration et accompagnement d'un projet de transformation, etc.

Pour déployer ce plan en Pays de Loire, la cellule régionale de suivi regroupe le Conseil régional, le pôle de compétitivité ID4CAR, l'UIMM, BPI France, la Banque de France et la DIRECCTE. Elle a pour mission d'identifier les entreprises du secteur concernées et de prendre contact avec les dirigeants de ces entreprises pour préconiser des mesures de soutien adaptées en lien avec la direction générale des entreprises (DGE).

**Préfecture des Pays de la Loire**  
6 quai Ceineray - BP 33515  
44 035 NANTES  
**Service de la communication interministérielle**  
02 40 41 20 91 / 92  
[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)